

Bell ne pénalise pas ses abonnés

LE SOLEIL publiait le 1er avril un article intitulé "Bell Canada: le complexe Napoléon".

Au-delà des opinions personnelles exprimées par votre collaborateur et de questions de perspectives, certaines affirmations rapportées comme des faits ne correspondent pas à la réalité.

M. Soumis déclare que Bell contrôle plusieurs compagnies de téléphone à travers le monde. Cela est faux. Bell ne détient pas d'intérêts dans des compagnies de téléphone à l'extérieur du pays.

Il est également faux de prétendre que les abonnés font les frais des "difficultés financières" d'une macédoine d'entreprises. Ce sont les revenus réglementés de Bell qui servent de base au CRIC pour déterminer les tarifs du service téléphonique. Ces revenus comprennent tous les revenus pro-

venant de l'exploitation du réseau de télécommunications; tous les revenus provenant de la publication d'annuaires; tous les revenus provenant du contrat de Bell en Arabie Saoudite; et une somme équivalente à 15 pour 100 de l'investissement de Bell dans la Northern Telecom.

Bell propose que son taux de rendement soit porté à un niveau de l'ordre de 14,5 à 15 pour 100. Ce taux se comparerait non pas à celui de ses filiales québécoises mais à celui de sa filiale Télébec et à celui de nombre d'autres services publics au pays, tel la compagnie de téléphone de la Colombie-Britannique (14-15% pour 100).

Votre collaborateur indique que M. R.C. Scrivener préside "au destin" de ce qu'il appelle Bell-Northern. M. Scrivener n'exerce plus de fonctions à Bell ou à la Northern depuis deux ans.

Votre collaborateur trouve trop élevés les dividendes aux actionnaires de Bell. La politique de dividendes pratiquée par Bell est simple: il s'agit avant tout de protéger le revenu auquel s'attend l'investisseur contre les effets de l'inflation. Cette politique prend tout son sens quand on sait que plus de 100.000 actionnaires de l'entreprise détiennent moins de 100 actions, c'est-à-dire un placement de \$2.000 ou moins.

Votre collaborateur s'inquiète des prix du pigment qui entre dans la fabrication des téléphones de couleur. Voilà que remonte encore une fois à la surface une vieille légende d'autant plus absurde que les téléphones noirs coûtent plus cher en pigment que les appareils de couleur. Toute cette question de couleur n'a rien à voir avec les relations interfiliales.

Elle s'inscrit tout bonnement dans une politique d'établissement de tarifs qui a été conçue en fonction d'impératifs et de choix collectifs voulant que les revenus d'une gamme de services facultatifs et d'appareils non essentiels puissent subventionner le service téléphonique résidentiel de base.

C'est grâce à l'apport des services d'affaires, de l'interurbain et de la gamme de services à option que l'abonnement au téléphone a pu être maintenu à un prix qui reste parmi les plus bas au monde. Il conviendrait sans doute de rappeler aux lecteurs du SOLEIL que pour chaque dollar de revenu provenant du service résidentiel de base, Bell absorbe \$1,80 en dépenses d'exploitation.

André Villeneuve,
Vice-président adjoint
Montréal

Les handicapés sont perçus comment?

En pleine Année internationale de la personne handicapée, nous avons réalisé un sondage afin de connaître la conception de la population de la région de Québec face aux handicapés physiques. Voici quelques résultats intéressants:

— 99 pour 100 des gens sont favorables aux adaptations des services publics

— 88,4 pour 100 sont prêts à travailler avec une personne handicapée physiquement

— 89,5 pour 100 sont prêts à manger à côté d'une personne handicapée physiquement

— 82,1 pour 100 croient que les personnes handicapées physiquement ont autant de chance de réussir dans leurs études que tout le monde.

— 71,4 pour 100 disent ne pas se sentir mal à l'aise lorsqu'ils rencontrent une personne handicapée physiquement.

Le moins que l'on puisse dire c'est que certaines conclusions sont très lointaines de la réalité. Les gens ont, selon nous, une idée biaisée des personnes physiquement atteintes et même de leurs propres sentiments face à el-

les. Les bonnes intentions ne semblent pas manquer mais il faut pour que cela porte fruit que la population réalise que les personnes handicapées physiquement ont les mêmes besoins que tout le monde.

C'est en pensant qu'il y a présentement 75.000 personnes handicapées physiquement au Québec, que l'urgence d'une intégration pleine et entière se fait sentir. Ces personnes ont des droits mais il devient harassant pour elles de toujours combattre pour les obtenir, tandis que cela va de soi pour les autres citoyens. On ne peut plus ignorer intentionnellement les personnes handicapées physiquement et ainsi continuer à gaspiller ce grand potentiel humain, surtout lorsque l'on pense que demain ce sera peut-être nous qui aurons à assumer un handicap physique.

Groupe d'étudiants
en réadaptation
Université Laval
Madeleine Chabot
Marie-Claude Gagné
Paule Gravel
Yves Poulin
Gisèle Roy
Line Caron
Sté-Foy

Manoeuvres déloyales contre le REP à Laval

Je suis étudiant à l'université Laval et je suis en faveur d'une association étudiante. Cependant je me sens dans l'obligation de recourir à un journal extérieur à l'université étant donné les accords répétés à la démocratie dont est entaché un processus référendaire.

Pour situer le lecteur, disons que les étudiants de premier cycle auront eu à se prononcer, du 6 au 9 avril, sur la dissolution de leur association, le regroupement des étudiants de premier cycle (REP) et son remplacement par une "confédération" d'associations de différentes parties de l'université.

Mais le but de cette lettre est de dénoncer le manque flagrant d'équité du processus référendaire. Alors que l'administration de l'université n'a jamais daigné reconnaître le REP, voilà que tout à coup elle donne \$7.000 pour le

comité du oui à la dissolution du REP. Et les tenants du maintien du REP, tels que je suis, n'ont en comparaison aucune "aide". Je ne désire d'ailleurs aucune liaison de dépendance de l'administration. Cependant, je m'élève contre l'inégalité des chances provoquée par le favoritisme de l'administration. Je rappelle l'exemple meilleur donné le 20 mai dernier lors du référendum provincial alors qu'une égalité plus grande était assurée par le gouvernement provincial entre le oui et le non d'alors.

Je dirai également que le comité du oui à la dissolution du REP est seul autorisé à un "affichage illimité" et autres bricoles du genre.

Mais c'est loin d'être tout ce que je dénonce. Toute l'histoire de ce référendum a été préparée sans consulter les membres du REP,

sans tenir les assemblées générales pourtant prescrites par la constitution du REP, sans avertir les créanciers qui seraient concernés par une dissolution de la corporation.

De plus la présentation des faits est fautive lorsqu'on parle de "formation d'une association de campus" comme si le REP n'existait pas. Et surtout la question est mal posée. Le REP est une association générale alors que la "confédération" est plutôt un bureau de liaison entre certaines associations partielles. La question ne devrait pas forcer à sacrifier une ou l'autre possibilité.

Enfin on a refusé de publier un texte que j'ai soumis au journal universitaire Au fil des événements pour la raison que c'était un deuxième texte d'une même personne. Dans le contexte, ce motif louable accentue la disproportion des moyens accordés au oui et au non. Mais il y a plus. J'avais dit que je savais qu'il y aurait un spécial pour le oui dans le Fil aussi je ferais contrepoints (si peu d'ailleurs). On me répondit plutôt qu'il n'y aurait qu'un "petit point de vue pour le oui". Or tel n'est pas le cas le 2 avril où le oui a son spécial. Et même une personne qui avait en même temps que moi pour le non, elle, écrit un texte pour le oui après avoir eu déjà de la publicité. Cette personne pour le oui a droit à une deuxième fois et moi non. Drôle d'égalité. Et on juge prioritaire et actuel le oui alors le non est relégué aux oubliettes. Bien sûr je n'ai pas les finances du oui pour être présent partout plusieurs fois. Rappelons que le oui est financé totalement de milieux extérieurs aux étudiants de l'université puisqu'il s'agit de l'administration ou d'associations extérieures si je ne me trompe (mais je n'ai pas les

moyens fournis par l'administration). Il aurait fallu voter non à la dissolution du REP.

Jean Dionne
membre du REP
Sillery

Qui est le chanteur Gil Cerisay?

Québec, petite ville souvent fois oubliée lorsqu'il s'agit de manifestations culturelles, a eu droit durant la même semaine à deux premiers dans le monde du spectacle. Après le lancement des Plouffe mardi soir dernier, avait lieu le vendredi suivant au Café Classique, rue de la Couronne, la première nord-américaine du spectacle de Gil Cerisay, chansonnier français. L'événement mérite d'être souligné au grand public québécois, étant donné la haute qualité du travail que Cerisay fait ainsi que la possibilité qu'il nous sera donné de l'entendre ou de le réentendre dans les jours qui suivent.

A peu près inconnu au Québec, Cerisay chante en France depuis plusieurs années déjà. Agé à peine de 25 ans, il a commencé tôt une carrière qui l'a graduellement amené à raffiner son produit tant sur le plan musical, idéologique que poétique. C'est principalement par le biais des Maisons de la culture que Gil Cerisay a d'abord pris contact avec le public français; mentionnons en passant que Cerisay a presque toujours chanté pour des publics non spécialisés bien qu'il lui arrive occasionnellement de chanter lors de regroupements du mouvement homosexuel français. Après de tous ses publics l'accueil est généralement très positif.

On ne sait pas où exactement commencer pour définir Cerisay. Il nous apparaît d'abord comme un "chanteur à textes"; sa poésie simple, franche et efficace soutient bien l'expression de son vécu humain et de sa réflexion sociopolitique bien articulée.

Cerisay, chanteur français d'après mai 68 possède cette parenté avec les autres chanteurs français revendicateurs et anarchisants dont un des plus connus ici est sûrement Léo Ferré. D'ailleurs, de

ce dernier on constate des influences tant musicale que poétique. Digne représentant du "protest song" français, Gil Cerisay est aussi l'affirmation et l'expression, belles et poétiques, du sentiment amoureux actualisé. Le social et le politique et toutes les limites qu'ils imposent n'ont pas réussi à faire taire en lui l'amour fondamentalement humain qui le motive; il y a donc dans son répertoire de très belles chansons d'amour qui outrepassent l'oppression vécue. L'universalité du sentiment alors exprimé malgré les embûches nous rejoint tous.

Lorsqu'on parle du spectacle de Gil Cerisay, il est impossible de passer sous silence le support musical important qui est accordé aux textes. Cerisay qui s'accompagne lui-même au piano conclut un mariage fort heureux avec son violoniste Gilles Fournier. Les vibrantes sonorités du violon rehausse avec émotion et emportement la défense et l'illustration des textes du chansonnier; loin des sanglots longs, l'accompagnement au violon accentue parfois de façon percutante la sensibilité à fleur de peau déjà si authentique et rebelle. On se sent rejoint dans toutes les dimensions de notre être.

Le tandem Cerisay-Fournier est donc à voir et surtout à entendre; ce sera sûrement une des meilleures manifestations de la nouvelle culture gaie qu'il nous sera donné d'entendre cette année à Québec. C'est à conseiller à tous ceux et celles que la belle chanson intelligente intéresse et qui sont aussi sensibles aux luttes individuelles et collectives qu'on doit tous mener à des degrés et à des moments divers pour pouvoir réaliser notre droit d'aimer.

Jacques Benoît
Québec

Les épileptiques doivent apprendre à vivre leur condition

Cette lettre constitue une réponse à l'opinion parue dans la page des lecteurs de votre journal le 13 mars dernier et intitulée "Qui suis-je?"

Cette lettre dont l'auteur est épileptique et membre du conseil d'administration du Regroupement pour l'épilepsie de Québec dénonçait la discrimination dont les épileptiques sont victimes, en particulier au niveau de l'emploi, et qu'il fallait donc les "protéger" et leur garantir les mêmes avantages sociaux que les autres individus "classés" handicapés.

Moi-même, je suis épileptique, et je suis bien placé pour en parler de cette discrimination-là, car je l'ai vécue. Combien d'emplois m'ait-on poliment refusés parce que j'étais épileptique. Un cas est digne de mention: l'an dernier, j'ai presque obtenu un emploi de préposé aux bénéficiaires dans le plus grand institut psychiatrique de la région de Québec. Le directeur du personnel m'avait même fourni mon horaire de travail. Il ne restait qu'une simple formalité: l'examen psychologique et physique. L'attitude du directeur changea alors du tout au tout lorsque par franchise, imprudence ou ignorance, je

l'ai informé que j'étais épileptique. A partir de ce moment, je n'étais plus apte à remplir cet emploi. Il me proposa cependant un éventuel emploi à la buanderie (par hasard je n'ai jamais eu de nouvelle au sujet de cet emploi) où je ne serais pas un risque à la sécurité et où, surtout, selon ses propres dires "je ne serais pas vu".

Cette attitude est caractéristique de l'ignorance de la société envers l'épilepsie et donc du rejet qui en découle. Mais est-ce bien en réclamant des avantages sociaux qui ne sont trop souvent qu'une charité institutionnalisée accompagnée d'un contrôle du gouvernement que cette ignorance sera surmontée?

Je crois, moi, que c'est par l'éducation que nous pourrions nous débarrasser de ces préjugés, mais pas n'importe laquelle forme d'éducation. Certainement pas celle des "spécialistes" qui l'ont apprise dans les livres. Cette éducation doit venir des véritables spécialistes, c'est-à-dire des épileptiques qui doivent eux-mêmes apprendre à vivre leur condition et apprendre aux autres à accepter sans apitoiement.

Il faut arrêter de classer les individus en groupes: tel épileptique-non épileptique, handicapé-non handicapé, normal-anormal, malade en santé, etc... Je crois moi que tout le monde devrait bénéficier des mêmes avantages sociaux, peu importe le statut qui nous est plaqué.

Ce n'est pas seulement à l'égard des épileptiques et des handicapés que l'attitude de la société doit changer. Il n'y a pas que ceux qui ont un soi-disant "handicap" qui dérangent la société et obligent à se remettre en question. Je pense ici aux homosexuels, aux prisonniers de nos institutions pénitentiaires ou psychiatriques et à tous les marginaux qui sont stigmatisés par la société parce que différents.

Finalement, si nous prenons tous ceux qui sont considérés comme "anormaux" ou "marginaux", on se rend compte qu'ils forment la véritable majorité dans la société. On peut alors se demander ce qui constitue la norme.

Claude Dimitroff
Québec



Des médecins se justifient

jusqu'au bout c'est qu'on nous donne les moyens de recruter rapidement les quelque trente (30) médecins qui manquent à Rouyn-Noranda pour assurer à la population tous les services auxquels elle a droit. Cette demande est urgente car les médecins finissant leurs études en juin, il faut aller les trouver rapidement avec des offres qu'ils ne peuvent pas refuser, sinon, tous nos efforts auront été vains. Nous tiendrons le coup le plus longtemps possible mais nous ne pouvons rien faire pour retenir les médecins qui ont déjà annoncé leur départ ni ceux qui y réfléchissent sérieusement.

Il y a un an, à l'occasion de la crise en anesthésie, nous avions déjà signalé l'imminence d'une "crise" dans les autres spécialités mais surtout en médecine générale. En plus de signaler nous-mêmes à l'attention des fédérations et du gouvernement que la situation devenait dangereuse, nous avons demandé au Centre hospitalier et au CRSSS d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour apporter une solution rapide. A l'aide des dossiers montés au cours des années et d'une évaluation globale récente de tous les problèmes reliés au recrutement et à la rétention des médecins, les responsables régionaux n'ont pu obtenir de réponses adéquates quant à des moyens efficaces pour régler le problème à court terme. On n'a pu que constater que les ententes actuelles n'avaient qu'accentué la disparité des conditions de travail entre les régions centrales et périphériques.

Nous avons pris connaissance de la réponse du ministre Lazure au cri d'alarme qui lui était transmis par le conseil d'administration. Malheureusement, les solutions qu'il proposait n'étaient pas neuves du tout, avaient fait l'objet d'examen sérieux depuis près d'un an et s'étaient avérées largement inadéquates.

Nous trouvons absolument déplorable les rumeurs entretenues auprès de la population à l'effet qu'il s'agirait d'une manoeuvre po-

litique et nous n'avons, vous pouvez nous en croire, aucune affinité avec la Brinks. Jamais nous n'aurions osé profiter d'une campagne électorale pour obtenir des avantages pour nous-mêmes. A preuve: après avoir démissionné, nous avons préféré concentrer tous nos efforts sur les services à la population la plus malade au centre hospitalier alors qu'il aurait été beaucoup plus rentable financièrement de nous retirer confortablement dans nos cabinets privés sans avoir à travailler la nuit ni les fins de semaine.

Nous avions mis tous nos espoirs sur la formation du comité ad hoc mais nous sommes aperçus que les gens siégeant sur ce comité n'avaient aucun pouvoir décisionnel et rien de nouveau à proposer.

Les médecins
démissionnaires du CHRN
par Yvan Amyot, m.d.

A-t-on oublié son serment d'Hippocrate, à Rouyn?

"Je jure par Apollon, médecin, par Esculape, par Hygie et Panacée, par tous les dieux et toutes les déesses, les prenant à témoin que je remplirai, suivant mes forces et ma capacité, le serment et l'engagement suivants:

"Je dirigerai le régime des malades à leur avantage, suivant mes forces et mon jugement, et je m'abstiendrai de tout mal et de toute injustice.

"Si je remplis ce serment sans l'enfreindre, qu'il me soit donné de jouir heureusement de la vie et de ma profession, honoré à jamais parmi les hommes; si je le viole et que je me parjure, puissé-je avoir un sort contraire!"

Les médecins de Rouyn-Noranda ont-ils oublié ce serment d'Hippocrate qu'ils ont prêté à la fin de leurs études médicales avant de pratiquer?

Retirer massivement leurs services, n'est-ce pas faire du mal aux malades qui dépendent d'eux pour être soulagés et guéris?

Cette obligation morale que les médecins assument de se mettre au service des malades ne lie-t-elle pas leur conscience et n'est-elle pas plus forte que toute loi humaine qui pourrait les y obliger?

notre bien-être, combien nous comprenons les frustrations de ces médecins devant les lenteurs gouvernementales à apporter une solution à l'insuffisance de personnel médical dans les régions éloignées.

Mais les griefs légitimes des médecins ne sauraient jamais justifier l'abandon des malades à leur sort.

Par ailleurs, ce problème de pénurie de médecins qui se présente non seulement à Rouyn-Noranda mais aussi dans d'autres régions éloignées telles que la Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent doit recevoir une attention immédiate de la part du gouvernement. Des personnes et des groupes responsables ont déjà mis de l'avant des propositions de solution pour inciter les médecins à s'établir dans ces régions — avantages financiers, service obligatoire dans les régions éloignées de jeunes diplômés en médecine, ... En collaboration avec la profession médicale, le gouvernement se doit de mettre au point les solutions à ce problème.

Entre-temps, nous demandons aux médecins de Rouyn-Noranda de se souvenir que les malades ont besoin d'eux et de se montrer dignes de leur vocation de service... et ils seront "honorés à jamais parmi les hommes".

Claude Brunet
Président
Comité provincial
des malades

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées. Le Soleil, 390, rue Saint-Vallier est, Québec, G1K 7J5